

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Jeudi 30 mars 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la l'Église d'Oka, 181, rue des Anges à Oka à 19 h 53 et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère
Messieurs les conseillers

Joëlle Larente
Luc Lemire
Yannick Proulx

Absences motivées :

Monsieur le conseiller Jean-Claude Guidon
Monsieur le conseiller Jean-François Girard

Sont également présents de la Municipalité d'Oka:

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,
Mme Céline Dufresne
La directrice des finances, Mme Nadine Dufour
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria
Duculescu

Invités :

Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel

De la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac :

M. Benoit Proulx, maire de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Mme Marie-Ève Corriveau, conseillère municipale
M. Nicolas Villeneuve, conseiller municipal
M. Donald Robinson, conseiller municipal
M. Michel Thorn, conseiller municipal
M. Louis-Philippe Marineau, conseiller municipal
M. Stéphane Giguère, directeur général de la Municipalité de Saint-
Joseph-du-Lac
Mme Marie-Ève Proulx, Responsable des communications

Sont également présents :

M. Richard Maheu, président de l'UPA
Me Louis Béland, Dufresne Hébert Comeau avocats

Dans la salle : Environ 380 personnes

2017-03-77 Avis de convocation

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE les membres du Conseil attestent avoir reçu leur avis de convocation de cette séance extraordinaire dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Avis de convocation;
3. Correspondance;
4. Période de questions;
5. Demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles d'exclure toute exploitation minière à l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Oka et de poursuivre les travaux de décontamination et de réhabilitation de l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbium;
6. Levée de la séance.

2017-03-78 Correspondance

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt des correspondances suivantes :

1. Assemblée nationale du Québec, Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel – Opposition au projet Éco-Niobium
2. MRC Deux-Montagnes – Demande adressée à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles – demande de suspension temporaire de l'émission de droits miniers – territoire incompatible avec l'activité minière
3. Communauté métropolitaine de Montréal – Projet d'exploitation minière
4. Municipalité de la Saint-Joseph-du-Lac – Appui à la Municipalité d'Oka dans ses démarches
5. UPA Outaouais-Laurentides – Position officielle des producteurs agricoles d'Oka.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 05.

L'assistance a apporté des commentaires et a posé des questions relativement au projet minier et des activités inhérentes à celui-ci dont entre autres sur l'acceptabilité sociale, le rôle, modalités et les représentants de la fiducie représentant Éco-Niobium, point de vue d'une physicienne et un d'un scientifique des impacts et conséquences quant à l'exploitation minière, l'impact négatif autant pour Oka que pour Saint-Joseph-du-Lac et ailleurs sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

Des questions et commentaires ont été également posés et soulevés à savoir si la position du Conseil municipal est unanime par tous les membres du conseil municipal, la raison d'être de faire une deuxième rencontre portant sur le même sujet, les pouvoirs de la Municipalité pouvant faire en sorte de mettre un terme définitivement à toute exploitation minière sur son territoire, l'importance pour les citoyens d'être bien informés, la proposition d'embaucher un chargé de projet exclusivement pour ce

dossier, des questionnements quant à la décontamination et la réhabilitation du l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbium ainsi que sur l'historique du dossier de Niocan au début des années 2000.

De plus, certains citoyens ont manifesté leur appui et leurs remerciements quant à la position politique prise dans ce dossier notamment pour exclure toute exploitation minière et de poursuivre les travaux de décontamination et de réhabilitation de l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbium.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 21 h 12.

2017-03-79 **Demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles d'exclure toute exploitation minière à l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Oka et de poursuivre les travaux de décontamination et de réhabilitation de l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbium**

CONSIDÉRANT qu'au début de l'année 2016, la Municipalité d'Oka permettait par lettre d'intention, au promoteur de Ressources Éco-Niobium Inc. de consulter la population okoïse sur son projet d'exploitation minière à partir de l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbium;

CONSIDÉRANT que ces consultations ont soulevé de grandes préoccupations et une vive opposition de la part des citoyens quant au projet lui-même et à tout autre projet minier éventuel;

CONSIDÉRANT que le 4 avril 2016, le conseil municipal d'Oka par sa résolution 2016-04-112 décidait de ne plus donner suite à la lettre d'intention concernant le projet de Ressources Éco-Niobium inc. mettant ainsi un terme aux discussions avec le promoteur;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a depuis, entrepris les démarches nécessaires à la décontamination et la réhabilitation de l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbium;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka est propriétaire de l'ancien site minier de la St-Lawrence Colombium et n'entend aucunement permettre l'exploitation minière sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que Ressources Éco-Niobium inc. a créé une fiducie afin de poursuivre ces soi-disant consultations auprès des citoyens d'Oka;

CONSIDÉRANT que l'approche questionnable et douteuse utilisée par les représentants de la fiducie Éco-Niobium pour obtenir l'appui des citoyens se fait de façon individuelle et tend à insécuriser davantage les citoyens que de les rassurer;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka est d'avis que l'appui prétendu des citoyens au projet de Ressources Éco-Niobium inc. semble imprécis et que le formulaire utilisé par les représentants de la fiducie ne lie en rien ni le citoyen ni la fiducie et ni Ressources Éco-Niobium inc.;

CONSIDÉRANT de plus, que les représentants de la fiducie promettent des incitatifs financiers importants pour obtenir le consentement des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'alors que le promoteur de Ressources Éco-Niobium inc. prétend exercer une réelle démocratie, la Municipalité d'Oka est plutôt d'avis que le promoteur utilise ce stratagème afin d'éviter la réelle valeur d'une acceptabilité sociale. En agissant de la sorte, le promoteur isole l'opinion des citoyens et évite le consensus social qui d'après la Municipalité d'Oka est essentiel à la réalisation de tout projet d'envergure sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les démarches entreprises auprès des citoyens ou groupes de citoyens par Ressources Éco-Niobium inc. ont provoqué le soulèvement à nouveau de la communauté Oquoise afin de se mobiliser contre tout projet minier sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka est une municipalité à vocation agrotouristique et que ses citoyens ont choisi d'y habiter pour son environnement exceptionnel et pour son caractère rural bucolique, tout en étant à proximité des grands centres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka par sa résolution no 2016-05-121 a demandé à la MRC de Deux-Montagnes d'entreprendre les démarches nécessaires afin de soustraire le territoire de la municipalité à toute exploitation minière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka reçoit de toute part des appuis d'organismes présents sur le territoire ou dans la région;

CONSIDÉRANT qu'avec l'adoption des orientations du MERN relatives aux projets d'exploitations minières, le ministre démontre son ouverture au respect de la volonté des citoyens et le respect qu'il accorde à la qualité de vie des citoyens du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

QUE le Conseil municipal d'Oka et ses citoyens exhortent le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de collaborer avec la communauté oquoise et de prendre tous les moyens à sa disposition afin de mettre un terme à tout projet d'exploitation minière sur le territoire oquois et pour permettre ainsi aux citoyens d'Oka de retrouver la quiétude de leur milieu.

QUE le Conseil municipal insiste auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles que les travaux de décontamination et de réhabilitation de l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbian se poursuivent sous la gouverne du ministre et demande que le ministre ne permette aucunement que ce projet de décontamination et de réhabilitation soit abandonné au profit des promesses incertaines d'un promoteur minier.

ADOPTÉE

2017-03-80 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par la conseillère Joëlle Larente et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire